

# Hyalin Pro RCMS

## Dirigeants - Chefs d'Entreprise: Protèger votre Responsabilité Personnelle

Plaquette  
Commerciale

La solution indispensable face aux risques liés à votre fonction de chef d'entreprise

### Dirigeant d'Entreprise : Un métier à haut risque

En tant que Dirigeant d'Entreprise ou d'Association, quelle que soit la taille de votre structure, vous prenez chaque jour des décisions susceptibles d'engager votre Responsabilité Personnelle et votre Patrimoine.

Dans un contexte de plus en plus complexe - réglementation de plus en plus contraignante, crise économique, judiciarisation des relations - les risques auxquels vous êtes confronté ne cessent d'augmenter. La fonction devient surexposée.

Quel que soit la forme juridique de votre Entreprise, que vous soyez dirigeant de droit ou de fait vous pouvez être mis en cause pour par exemple:

- Infraction aux dispositions législatives et réglementaires
- Violation des Statuts de la Société
- Faute de gestion

#### Important :

En plus des mandataires sociaux présents, passés ou futurs, un tribunal peut qualifier à postériori une personne comme étant un dirigeant de fait

### Qui doit être garanti par un contrat d'assurance RCMS ?

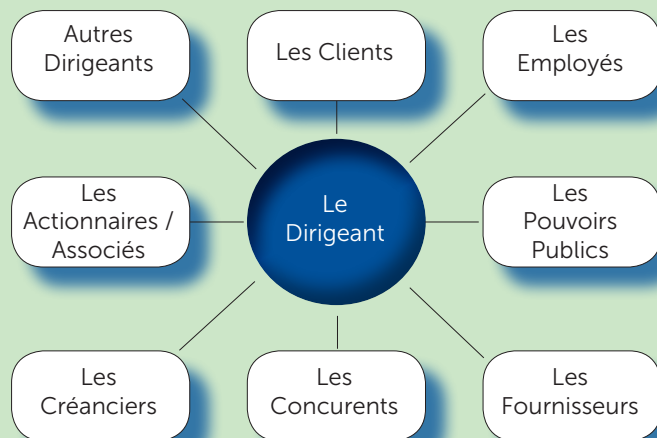
Outre les dirigeants évoqués plus haut, l'entreprise elle même doit être garantie au contrat. En effet, la responsabilité des dirigeants étant limitée aux fautes séparables de leurs fonctions, les conséquences des fautes non séparables de la fonction du dirigeant mis en cause transfère sur l'entreprise la responsabilité

Exemples de fautes du dirigeant non séparables des fonctions du dirigeant:

Le dirigeant a commis une faute de gestion qui a rendu irrécupérable une créance ; il a été imprudent dans la gestion du patrimoine de la société ; il a commis une infraction à la réglementation (manquement d'information à l'égard des actionnaires, non-respect du droit du travail) ou encore, a violé les statuts (non-respect des délais de convocation ou souscription non autorisée d'un emprunt).

### Qui peut mettre en cause votre responsabilité de Dirigeant?

Une mise en cause peut être introduite par toute personne physique ou morale qui prétendrait avoir subi un préjudice suite à une décision prise par un dirigeant.



La liste est donc particulièrement longue. Vos fournisseurs, vos créanciers, vos concurrents, vos clients, les pouvoirs publics sont autant de d'acteurs pouvant mettre en cause votre responsabilité.

## Plaquette Commerciale

### L'objet du contrat Hyalin Pro RCMS :

Hyalin Pro RCMS prend en charge les frais de défense encourus par les assurés, et les dommages qu'ils sont tenus de régler, suite à toute réclamation introduite à leur encontre, y compris une réclamation sociale, sur le fondement d'une faute.

### Les «+» de HYALIN Pro RCMS :

- Un tarif compétitif
- Un contrat lisible et clair
- Une souscription simplifiée jusqu'à 5 M d'€ de CA
- Un accompagnement personnalisé en cas de sinistre
- Un assureur de renommée internationale spécialisé dans la gestion et la maîtrise des risques du chef d'entreprise
- Pas de sous limite de garantie pour les Dirigeants personnes physiques
- Pas de sous limite de garantie jusqu'à 600 000 € de couverture pour les Dirigeants personnes morales

### Quel est le régime fiscal de la cotisation ?

Entreprise individuelle : la cotisation d'assurance est déductible du résultat de l'exploitation

Société : il s'agit d'une charge déductible ; pour les dirigeants (salariés), elle constitue une indemnité représentative de frais exonérée d'impôt sur le revenu (art 81-1 du CGI)

### Hyalin Pro RCMS : Quelques exemples pour mieux comprendre :

Ces exemples ont été volontairement simplifiés pour en faciliter la lecture et pour préserver l'identité des protagonistes. Les décisions d'indemnisation relatées dans les exemples fournis sont communiquées à titre indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle. Elles ne peuvent en aucun cas être opposées, ou préjuger des décisions futures de l'assureur concerné, concernant l'indemnisation de sinistres survenus dans des circonstances similaires.

#### Manquement à une obligation d'hygiène et de sécurité:

La salariée d'une filiale a tenté de se suicider. Suite à enquête de l'inspection du travail, le Directeur Général et le directeur du site ont été mis en cause pour harcèlement. L'assureur a couvert les frais de défense de ses assurés à hauteur de 11.500 €.

#### Concurrence déloyale

Le DG d'une société nouvellement créée a utilisé un logiciel appartenant de droit à son ancienne entreprise. Le préjudice direct, réel et certain de la société plaignante est estimé à 152.000 €. Le DG est condamné solidairement avec sa société.

L'assureur a pris en charge les frais de défense du directeur général à hauteur de 12.700 €.

#### Action en insuffisance d'actifs

Suite à la liquidation judiciaire des sociétés d'un groupe l'ancien président du holding est condamné à payer la somme de 1.200.000 €.

Le TGI de Paris reconnu sa responsabilité dans l'insuffisance d'actif du groupe qui s'élève à 12,6 millions d'euros, lui reprochant des fautes dans la gestion de la société ainsi que la déclaration tardive de l'état de cessation des paiements.

L'assureur a versé 1.200.000 € au titre des conséquences pécuniaires auxquelles ses assurés ont été condamnés ainsi que 380.000 € au titre des frais de défense.

#### Non-respect de la réglementation environnementale

Le Président Directeur Général d'une société industrielle est mis en cause par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) pour avoir déversé différentes sortes de produits chimiques dans une rivière longeant son site industriel.

L'assureur a pris en charge les frais de défense de son assuré devant les juridictions pénales à hauteur de 28.500 €. Le dirigeant est par ailleurs condamné à régler une amende de 75.000 € (amende pénale non assurable).

#### Non-respect de la réglementation sur les données personnelles CNIL

Un salarié est licencié pour non-respect des horaires. Son employeur avait justifié cette mesure en produisant le relevé des badges informatiques établissant que le salarié avait déjà opté pour le régime des 35 heures.

Le PDG de cette de cette société est recherché pour non-déclaration préalable à la CNIL des traitements informatiques et collecte déloyale d'informations.

L'assureur a pris en charge les frais de défense engagés par le PDG pour se défendre devant l'autorité administrative à hauteur de 7.500 €. Le dirigeant a par ailleurs été condamné à régler une amende de 75.000 € (amende pénale non assurable).

## Plaquette Commerciale

Hyalin Assurances, un partenaire spécialiste à votre écoute :

Depuis plus de 5 ans Hyalin assurances est spécialisé dans la gestion et la maîtrise des risques du chef d'entreprise.

Hyalin Assurances est un expert indépendant spécialisé en RC Professionnelle, Garantie Financière des professionnels réglementés et non réglementés, en Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux.

Hyalin Assurances assure plus de 2000 professionnels

Hyalin Assurances est un intermédiaire agissant exclusivement dans le cadre de délégations de gestion et de souscription consentie par les assureurs partenaires de renom

Hyalin Assurances vous assure un accompagnement permanent durant la vie du contrat (souscription, gestion, et sinistres) vous permettant de vous consacrer pleinement à votre activité

Comment souscrire à l'offre Hyalin Pro RCMS?

- Vous faites moins de 5 M€ de CA, il vous suffit de compléter le bulletin d'adhésion simplifié mis à votre disposition par votre Assureur Conseil
- Vous faites plus de 5 M€ de CA, il vous suffit de compléter le bulletin d'adhésion simplifié mis à votre disposition par votre assureur conseil

Votre Assureur Conseil :

